PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance régulière du 9 juin 2020 le conseil municipal de Lac-du-Cerf a adopté le **RÈGLEMENT 361-2020 CONCERNANT LE CAMPING** « **LE PETIT ÉGARÉ** ».

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf, aux heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site Web : www.lacducerf.ca

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11e jour de juin de l'an deux-mille-vingt.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 13 h 30, le 11^e jour de juin 2020 et sur le site Web de la municipalité : www.lacducerf.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11e jour de juin 2020.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière.